

## PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2005

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	36	Pouvoir	0	Suffrages exprimés 36

L'an deux mille cinq et le 14 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 06 décembre 2005.

### PRESENTS

AUREL Marc – BERTHIER Daniel - BOETTI Claudine – BOURCET Georges - BOURDAIS Luc – CACHARD Roger - CADET André – CHARMETTE Dominique – CROS Pierre – CROUZET Jean-Noël – DEBARD Marie-Rose – DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine – FAURE Guy – FOUREZON André - GARNIER Gilles – JOUVE André – LOUIS Marie-Thérèse - MARIJON Gérard – MERCIER Philip – MOULIN Michel - PETREL Henri – PLANTIER Jean-Luc – REBOUL Daniel – REYNAUD Jean-Louis – REYNE André - RODARY Fernand – ROSTAIND Françoise - RUEL Christian – SABY Christophe – SAINT LEGER Chantal – SOULAGEON Pierrette - VIALLE Lucien – VIGNAL Jean-Paul - VIGNE Gilles – WOJCIEZKO Raymonde

### ABSENTS non REPRESENTES

ALLIX Dominique – BEYDON Patrick – BOUET Alain - BRUN Patrick – CHABAL Gilbert – CHANAL Marcel – CHAUVY Alain – COULOMB Michel - CUOQ Roger – DANEROL Bruno – DUCCI M.Jean - FAURE Jean-Paul - FAURE Maurice – FAURE Philippe – FREYDIER Richard – GUIRON Sophie – HELMSTETTER Ernest - MAISONNIAC Jean-Pierre – MARLIN Gilbert – MAZAT Laurice - MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline – REY Jean-Louis - REY Roger – RIFFARD Jean-Paul - ROCHETTE Bernard - TACONNET Robert – TERRAS Marie-Noëlle – TILET Nadine - VALLA Jean.

### PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE – Séverine CHABAL

### SECRETAIRE DE SEANCE

M. André FOUREZON, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h05.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

### 1. MARCHE : ACHAT D'UN CAMION ET D'UN BRAS DE LEVAGE *Délibération N°29/2005*

Monsieur le Président explique qu'une procédure adaptée pour l'achat d'un camion et d'un bras de levage pour 2006 a été lancée le 28 septembre 2005, date de remise des offres le 18 novembre 2005. Monsieur PONCE présente les différentes offres.

✓ Cinq entreprises ont répondu pour le bras de levage :

ENTREPRISES	Type de Bras	Poids du bras en KG	Prix TTC
CORNUT	LEM - SC 206 L	2050	30 916.60 €
MEGAPI L LEBON	AMPLI NER - T.20 CLASSE II	2600	33 660.22 €
DALBY	DALBY - SHM III 700N-S	2250	30 916.60 €
CORNUT	CORNUT - DYNAMIC'S CS 205A68	2660	33 868.33 €
FOREZ BENNES	DALBY - SHM III 700N-S	2250	31 054.14 €
CARROSSERIE VINCENT	GUI MA - T20	2200	32 268.08 €

- ✓ Deux entreprises ont répondu pour le châssis :

ENTREPRISES	Prix TTC	Reprise 1909PC07 - TTC
DAPL - RENAULT	79 073.00 €	35 880.00 €
Valence Véhicules Industriels - IVECO	88 611.00 €	23 920.00 €

Monsieur CROUZET demande de quelle année est le camion immatriculé 1909PC07.

Monsieur PONCE répond que le 1909PC07 est de septembre 1999, lors de la reprise il aura 6 ans et 7 mois, en mars 2006 il aura effectué environ 350 000 kilomètres.

Monsieur le Président propose de choisir le bras de CORNUT : LEM - SC 206 L (2050 KG) à 30 916.60 € TTC et le châssis de DAPL à 79 073.00 € TTC avec une reprise du 1909PC07 à 35 880.00 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ D'attribuer le marché à l'Entreprise Cornut (bras LEM - SC 206L) pour le bras de levage et DAPL - Renault pour le châssis et la reprise du camion
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer le marché

## 2. ASSURANCE DEXIA/SOFCAP/CNP ASSURANCE 2006/2009

*Délibération N°30/2005*

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que le Centre de Gestion vient de communiquer les résultats de la consultation concernant l'assurance des risques statutaires (couverture des risques financiers que le SICTOMSED encourt en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladie imputables ou non aux services). Le candidat retenu est DEXIA/SOFCAP/CNP Assurances :

- ✓ Caractéristiques du contrat : durée 4 ans (à compter du 01 janvier 2006)
- ✓ Agents affiliés à la CNRACL :
  - Agents affiliés à la CNRACL : Collectivités d'au plus 20 agents CNRACL (hors agents en prolongation légale d'activité / + de 65 ans)
    - Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 7%
    - Ou
    - Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire = 6.55%
  - Agents affiliés à la CNRACL : Collectivités d'au plus 20 agents CNRACL (y compris agents en prolongation légale d'activité / + de 65 ans)
    - Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 7.23%
    - Ou
    - Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire = 6.77%

- ✓ (éventuellement), suppression de la franchise en cas de transformation d'arrêt = 0.18 %
- ✓ Agents affiliés à l'IRCANTEC (plus ou moins de 200 heures par trimestre) : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 1.65%

Mademoiselle CHABAL précise qu'à partir de 2006 les remboursements seront plafonnés à l'indice majoré 284 pour les catégories C et les primes ne seront plus prises en charge.

- ✓ Rappel des taux d'assurance et des remboursements pour 2004 et 2005 :

	Cotisation DEXIA SOFCAP	Remboursement Indemnités Journalières
2004	4.5% pour les titulaires et 1.65% pour les contractuels soit 13 000.00 €	24 300.00 €
2005	5.5% pour les titulaires et 1.65% pour les contractuels soit 16 000.00 €	24 000.00 €

Monsieur FOUREZON demande si l'augmentation des taux est due au nombre d'arrêt de travail du SICTOMSED.

Mademoiselle CHABAL répond que le Centre de Gestion de l'Ardèche a effectué une consultation pour un ensemble de collectivités, les taux sont donc identiques pour toutes les collectivités territoriales qui ont participé à ce marché.

Monsieur le Président propose de choisir :

- ✓ Agents affiliés à la CNRACL : Collectivités d'au plus 20 agents CNRACL (hors agents en prolongation légale d'activité / + de 65 ans) = Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 7%
- ✓ Agents affiliés à l'IRCANTEC (plus ou moins de 200 heures par trimestre) : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 1.65%

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

\* De choisir les options suivantes :

- ✓ Agents affiliés à la CNRACL : Collectivités d'au plus 20 agents CNRACL (hors agents en prolongation légale d'activité / + de 65 ans) = Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 7%
- ✓ Agents affiliés à l'IRCANTEC (plus ou moins de 200 heures par trimestre) : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire = 1.65%

\* D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat du 01/01/2006 au 31/12/2009

\* D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche (cette convention va charger le CDG d'assurer la gestion de ce contrat du 01/01/2006 au 31/12/2009)

### 3. TARIF LAVAGE DES BENNES à compter du 01 janvier 2006 *Délibération N°31/2005*

Monsieur le Président informe qu'une entreprise a demandé qu'un lavage soit effectué à chaque rotation de benne (3 bennes/mois), un prix a été défini :

- ✓ 25 € HT pour le lavage d'une benne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ D'appliquer le tarif pour le lavage des bennes : 25.00 € HT à compter du 01 janvier 2006.

### 4. ECO-EMBALLAGES – BAREME D

*Délibération N°32/2005*

Monsieur le Président explique que notre contrat Eco-Emballages arrive à terme en 2005, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser la signature du nouveau contrat « Barème D » qui prendra effet le 01 janvier 2006 avec l'option « reprise garantie proposée par les opérateurs via la FNADE et FEDEREC ».

Mademoiselle CHABAL rappelle que nous avons déjà délibéré pour signer ce nouveau contrat au 01 janvier 2005. Le SYTRAD ne voulant pas signer au 01/01/2005 (le contrat étant tripartite -SYTRAD/ECO-EMBALLAGES/SICTOMSED) puisque peu d'EPCI (uniquement les territoires ruraux) étaient avantagés, le SICTOMSED se trouve dans l'obligation de signer pour le 01/01/2006.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Barème D à compter du 01 janvier 2006 avec l'option « reprise garantie proposée par les opérateurs via la FNADE et FEDEREC »

### 5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président explique que le SICTOMSED comprend dans son périmètre une commune de plus de 3500 habitants, il doit donc être soumis au Comité Syndical un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un état des lieux et d'un débat avant l'élaboration du Budget.

Le Budget Général 2005 laisserait apparaître un excédent en fonctionnement et en investissement sauf imprévu en fin d'année. Les orientations budgétaires pour 2006 sont les suivantes :

☒ Fonctionnement Dépenses :

- o Mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes des ordures ménagères :

	2005	2006
SYTRAD	58.00 € HT/Tonne du 01/01/05 au 30/06/05	60.00 € HT/Tonne
	60.00 € HT/Tonne du 01/07/05 au 31/12/05	

- o Augmentation du prix de mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes des DI B :

	Encombrants des ménages	DI B Industriels
2005	63.00 € HT	65.00 € HT
2006	65.00 € HT	67.00 € HT

- o Augmentation du carburant : +7.64% (entre 11/2004 et 11/2005)
- o Augmentation des salaires : + 42 000.00 € :
  - o Assurance DEXIA/SOFCAP : + 9 500.00 €,
  - o déchetterie de Vernoux : 18 800.00 € (du 01/04/06 au 31/12/06),
  - o augmentation de la valeur du point, des indices et des charges salariales et patronales = 13 700.00 € soit environ 2.4% de la masse salariale),
- o Augmentation des amortissements pour le Budget Général: + 36 000.00 €(camions, classe 3, matériels, bennes, caissons, ...),
- o Augmentation des amortissements pour le Budget Annexe: + 7 000.00 € (classe 3, matériels, bennes, caissons, ...)
- o Novergie : 52 700.00 €.

⊗ Fonctionnement recettes :

- o Baisse des subventions
- o Baisse des recettes de valorisation
- o Hausse du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (estimation : entre 4.5% et 5.8%),
- o Evolution de la redevance spéciale.

⊗ Investissement dépenses

- o Outillages divers : 3 800.00 €
- o 100 Conteneurs : 15 600.00 €
- o 30 Dalles : 5 400.00 €
- o Conteneurs collecte sélective : 5 800.00 €
- o Camion + bras de levage : 110 200.00 €
- o Matériel informatique : 10 000.00 €
- o Déchetterie Vernoux : 278 500.00 € (hors bennes)
- o Transporteur à bande : 2 200.00 €
- o Bennes : 35 000.00 €

Monsieur le Président précise que des conteneurs OM et des dalles pourront être rajoutés suivant le budget.

⊗ Investissement recettes

- o Subventions déchetterie Vernoux : 175 000.00 €
- o Emprunt pour Déchetterie Vernoux et camion + bras de levage

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

### ✓ SYTRAD

Monsieur le Président informe que les Commissions Départementales de Coopération Intercommunales de l'Ardèche et de la Drôme se sont réunies ce jour à 10h00 à la Préfecture de Privas pour donner un avis sur notre demande de retrait dérogatoire du SYTRAD. Les élus présents à cette commission interdépartementale ont donné un avis positif sur notre demande de retrait à savoir : 6 POUR et 3 ABSTENTIONS. Ensuite ce sont les Préfets Drôme/Ardèche qui statueront sur notre demande, la commission est uniquement consultative.

Monsieur BERTHIER demande quelle sera la date de décision des Préfets.

Monsieur le Président répond qu'aucune date n'a été fixée.

Madame DEBARD demande quelles sera le montant des indemnités en cas de retrait du SYTRAD.

Monsieur CROS répond que les négociations seront engagées après notre sortie officielle et que contrairement à Novergie l'indemnité sera en partie compensée par un moindre coût du traitement des déchets issus des ménages.

L'ordre du jour étant terminé, la séance était levée à 19h15

Le Secrétaire de séance  
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED  
Pierre CROS